

# Stage débuts dans le métier : T1, T2, T3, LC vous êtes concernés

Tous les ans, le SNUipp organise 2 stages d'une journée en direction des collègues qui débutent dans la profession.

Le premier stage de l'année se déroulera :

**Jeudi 19 novembre 2009**  
**de 9 h à 16 h 30 à l'IUFM**

Ce stage (qui est un droit pour chaque enseignant) permettra, au cours de cette courte journée, d'aborder toutes les questions que vous ne manquez pas de vous poser sur le « terrain » : premières rentrées scolaires, responsabilité, relations avec les parents, la hiérarchie, fonctionnement des écoles...

C'est également l'occasion d'échanger avec des collègues IMF ou Conseillers Pédagogiques, des directeurs, des responsables d'associations, des responsables syndicaux...

Pour d'impératives raisons administratives et de remplacement, **votre demande pour ce stage sur temps de travail doit parvenir à l'IA, un mois avant le début du stage soit le 19 octobre 2009.**

Si vous êtes intéressé(e)s :

**1 / modèle de courrier ci-dessous, et faites-le parvenir à l'IA via votre IEN (téléchargeable sur le site du snu69)**

**2 / remplissez le coupon au bas de cette feuille et retournez-le nous. Nous vous ferons alors parvenir l'ordre du jour de cette journée.**

**1 / courrier à reproduire (ou à télécharger) et à adresser à l'Inspectrice d'Académie sous couvert de l'IEN de la circonscription au moins un mois avant le stage (soit le 19 octobre 2009).**



**Pour toute question contacter le SNUipp**

responsables début de carrière :  
**Benjamin GRANDENER**  
**Yannick LE DU**  
**Delphine MORAND DUMARSKI**

adresse de la section :  
**12 rue de la Tourette**  
**69001 Lyon.**  
Tél. 04.78.27.41.50

Nom Prénom  
Grade et fonction  
Etablissement

à Madame l'Inspectrice d'Académie  
sous couvert de Monsieur l'Inspecteur  
de l'Education Nationale  
circonscription de .....

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Conformément aux dispositions de la Loi 84-16 du  
11/01/1984 (art.34 alinea 7) portant Statut Général des Fonctionnaires  
définissant l'attribution des congés pour la formation syndicale, avec maintien  
intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé le **19 novembre 2009**  
pour participer à un stage de formation syndicale.

Ce stage se déroulera à Lyon.

Il est organisé par la Section Départementale de la FSU  
du Rhône, sous l'égide du Centre National de Formation Syndicale de la FSU,  
organisme agréé, figurant sur la liste des centres dont les stages ou sessions  
donnent droit aux congés pour la formation syndicale.

Recevez, Madame l'Inspectrice d'Académie,  
l'expression de mes sentiments respectueux.

A ..... le .....

Signature

**2 / Coupon à retourner**  
**au SNUipp**

**BP 4583**

**69244 LYON CEDEX 04**

**Je m'inscris au stage «Nouveaux dans le Métier» du jeudi 19 novembre 09**

Nom..... Prénom.....

Adresse.....

Code Postal..... Ville.....

Tel..... Adresse mail .....

**Dans tous les cas, prévenez le directeur de l'école et en cas de non-remplacement, les parents d'élèves, suffisamment tôt.**

**A l'issue du stage, une attestation de participation vous sera remise afin de justifier votre présence.**



# Se syndiquer au SNUipp ?

## C'est maintenant !

### >> 10 questions sur le syndicat

#### 1. A quoi ça sert ?

Etre syndiqué(e), c'est construire un outil collectif pour défendre ses droits et transformer l'école. C'est également l'assurance de recevoir, à domicile, toutes les informations locales, départementales et nationales, du SNUipp et de la FSU. C'est enfin la possibilité de participer aux décisions, de s'investir à son rythme.



#### 2. Le syndicat est-il indépendant ?

On ne le répètera jamais assez... Ce sont les syndiqués, et eux seuls, qui élaborent la "politique" du syndicat. Les différentes instances (Conseil Syndical, Congrès...) sont ouvertes à tous les syndiqués qui souhaitent y assister. La vie démocratique est une préoccupation constante du SNUipp.

#### 3. Le syndicat est éloigné de mes préoccupations...

Que ce soit sur les aspects professionnels, sociaux, pour les affectations, les changements d'échelon, les réflexions sur le métier, la recherche... il n'y a guère de sujets qui ne sont pas abordés, à un moment ou un autre, par le SNUipp. Pour mémoire, les responsables départementaux sont tous en charge d'une classe ou d'une école !.

#### 4. Le syndicat, ça prend du temps ?

Le syndicat prend le temps... qu'on souhaite lui consacrer ! Il n'y a aucune obligation, même si toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

#### 5. Le syndicat est-il efficace ?

Pour se convaincre du contraire, essayez tout seul ! Le syndicalisme, ce n'est pas autre chose qu'une vieille idée, toujours d'actualité : ensemble, on est plus efficace qu'isolé.

#### 6. Le syndicat ne s'occupe pas assez de pédagogie...

(voir idée n°7)

#### 7. Le syndicat s'occupe trop de pédagogie.

(Voir l'idée n°6 !) En fait, il n'y a pas de sujet "privilegié" au SNUipp : défense individuelle, action collective, débats et réflexion sur le métier, tous ces aspects sont traités, sans exclusive.

#### 8. Le syndicat freine toute évolution du métier

Ce serait plutôt le contraire : en posant, comme jamais avant dans le pays, la question de la transformation de l'école pour lutter contre l'échec scolaire, en organisant le débat avec la profession, les parents, les chercheurs... le SNUipp participe à l'évolution du métier.

#### 9. Le syndicat est corporatiste !

Les élus du SNUipp jouent, pleinement, leur rôle de représentants du personnel dans les commissions paritaires. Un rôle apprécié, semble-t-il, par la grande majorité des collègues qui placent le SNUipp en tête aux élections professionnelles. Notre progression est constante. Mais l'activité du SNUipp ne doit pas s'arrêter là, bien au contraire. (voir les idées n°3, 6, 7, 8...).

#### 10. C'est trop cher !

Allez, on avoue, ce n'est pas donné (1/2 croissant par jour). Mais cela représente très exactement les coûts engagés pour éditer et acheminer les différents bulletins, financer les actions, les charges : locaux, téléphone... Le SNUipp n'a pas d'autre revenu et n'est pas subventionné : c'est la garantie de son indépendance (voir idée n°2).

66% de la cotisation 2009/2010 seront déduits du montant de votre impôt 2010.